Nations Unies E/ICEF/2008/P/L.8

Conseil économique et social

Distr. limitée
3 avril 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Séance annuelle de 2008
3-5 juin 2008
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays de courte durée

Équateur

Résumé

Le présent descriptif de programme de courte durée pour l'Équateur est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour 2009, soit un montant de 690 300 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 5 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2008/9.

08-29494 (F) 280408 280408

La situation des enfants et des femmes

1. Les tendances indiquent qu'il y a eu une augmentation considérable de l'investissement social en Équateur et une amélioration de certains indicateurs sociaux au cours des cinq dernières années. Néanmoins, il existe encore des disparités d'ordre géographique et social. L'écart entre riches et pauvres en matière de répartition du revenu est considérable : 10 % de la population riche reçoit 42 % du revenu national, tandis que 10 % de la population pauvre en reçoit moins de 1 %. La pauvreté demeure le principal problème auquel le pays fait face, particulièrement dans les zones rurales, où vivent encore 54 % des pauvres. Trois enfants sur 10 vivent dans l'extrême pauvreté (survivant avec moins de 1 dollar par jour); 6 sur 10 sont pauvres, vivant avec moins de 2 dollars par jour. Il ressort du recensement le plus récent que plus de 6 % des femmes sont pauvres.

2. Alors que la moyenne nationale en matière de mortalité infantile en 2000 était de 27 décès par 1 000 naissances vivantes, les données les plus récentes fournies par l'Institut national de statistiques indiquent que ce taux a diminué pour atteindre 22 décès par 1 000 naissances vivantes. Cependant, au sein de la population autochtone, le taux de mortalité infantile est de 51 décès pour 1 000 naissances vivantes, taux plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. On constate une tendance semblable concernant la malnutrition chronique; dans la province de Chimborazo, dont la population est principalement autochtone, le taux de malnutrition chronique est de 44 %, comparativement à la moyenne nationale, qui est actuellement de 21 % (et qui était de 26 % en 2000). Sept femmes enceintes sur 10 et 7 sur 10 enfants de moins de 2 ans souffrent d'anémie nutritionnelle. De plus, la prévalence du VIH/sida chez les femmes enceintes est de 0,3 %, ce qui signifie que chaque année, environ 900 enfants risquent de naître séropositifs.

3. On estime qu'environ 10 % des enfants (soit 400 000, âgés de 5 à 15 ans) ne sont pas scolarisés et qu'un adulte sur trois est analphabète ou analphabète fonctionnel. Il existe un écart important entre les autochtones et le reste de la population pour ce qui est du nombre moyen d'années de scolarité : la moyenne nationale est de 7,3 années de scolarité (selon le recensement de 2001), tandis que dans le canton autochtone de Guamote, cette moyenne n'est que de 2,2 années pour les femmes et de 3,4 années pour les hommes. Quelque 47 % des adolescents (de 15 à 17 ans) ne fréquentent pas l'école secondaire.

4. L'instabilité politique est problématique en Équateur; au cours de la dernière décennie, neuf présidents se sont succédé à la tête du pays sans qu'un seul d'entre eux reste au pouvoir plus de deux ans. Cette faiblesse institutionnelle a eu une incidence sur l'état de droit. Néanmoins, l'Équateur commence à connaître une reprise économique, attribuable principalement à l'augmentation des prix du pétrole et aux transferts de fonds par des émigrés, et le pays a mis en branle des réformes institutionnelles et juridiques favorisant la création de conseils des droits de l'homme. Selon l'organisme Children's Right Watch, les violations graves des droits des enfants se poursuivent. Les châtiments corporels sont répandus (52 % de l'ensemble des enfants du pays y sont soumis et 66 % de tous les enfants autochtones), 5 000 fillettes sont victimes d'exploitation sexuelle (selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail), et selon les données sur le travail des enfants fournis par le Ministère du travail, 662 664 enfants travaillent.

5. Le nouveau Gouvernement préconise une approche qui met l'accent sur les politiques de développement humain et sur une planification à long terme plus dynamique. En 2007, le Gouvernement a convoqué une assemblée constituante et a lancé un débat sur le développement social, ce qui a suscité une controverse importante et, au sein de certains secteurs économiques, des réactions violentes. Le processus de réforme institutionnelle, dont la première étape a été une augmentation de 8 % de l'investissement social, a permis de renforcer les moyens du Secrétariat national de la planification et du développement et de la Présidence des ministères sociaux. On s'attend à ce que la nouvelle Constitution, laquelle fait actuellement l'objet de débats, tienne compte de cette dimension additionnelle que constituent les droits de l'homme. L'Assemblée constituante pourrait faire avancer la cause des droits des enfants si une approche axée sur les droits de l'homme est intégrée à la nouvelle Constitution.

Le programme de pays, 2009

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	**Total**
Réforme institutionnelle et investissement social en faveur des enfants	140 000	1 000 000	**1 140 000**
Éducation interculturelle pour tous	100 000	2 050 000	**2 150 000**
Santé et nutrition	150 000	1 200 000	**1 350 000**
Dépenses intersectorielles	300 300	750 000	**1 050 300**
Total	**690 300**	**5 000 000**	**5 690 300**

Justification du programme de courte durée

6. L'année 2008 est une année de transition. Le Gouvernement qui a pris le pouvoir en 2007 a convoqué une assemblée constituante, laquelle sera dissoute à la fin de mai 2008. De même, il a informé le système des Nations Unies qu'il mettra à jour le Plan national de développement, pierre angulaire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. De plus, la nouvelle Constitution fera l'objet d'un référendum, processus qui conduira à des élections présidentielles et législatives. Ces raisons ont incité l'équipe de pays des Nations Unies à demander aux directeurs régionaux de prolonger d'un an les programmes de pays en cours et de reporter à l'an prochain l'élaboration du nouveau programme de pays. Cette demande a été approuvée.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

7. Les objectifs, résultats et stratégies qui ont été approuvés pour la période 2004-2008 sont maintenus. Les recommandations issues de l'examen à mi-parcours, mené en mai 2006, et celles qui sont issues de l'évaluation du programme de pays, réalisée en 2007, seront incorporées dans les plans et les objectifs de 2009. L'action

continuera d'être axée sur les politiques d'intérêt général, avec un accent particulier sur l'égalité entre les sexes, l'interculturalité (Afro-Équatoriens, peuples autochtones et migrants) et l'autonomisation de la population adolescente. La collaboration avec le secteur privé sera renforcée et sera axée sur la promotion de la responsabilité sociale. Conformément aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation du programme de pays, la collaboration entre les niveaux local et national sera mieux coordonnée et harmonisée. Il sera prioritaire en 2009 de veiller à ce que les réformes sociales très attendues bénéficient d'un soutien efficace grâce à un bon dosage d'assistance technique, d'information et d'activités de plaidoyer. Les réformes prévues favoriseront l'accroissement de l'investissement social et contribueront à une meilleure allocation des ressources afin de permettre de concrétiser la Convention relative aux droits de l'enfant, les objectifs énoncés dans le plan stratégique à moyen terme, les objectifs du Millénaire pour le développement et les suggestions formulées par le Comité des droits de l'enfant.

8. Ces aménagements stratégiques sont compatibles avec les priorités énoncées par le Secrétariat national de la planification et du développement dans le Plan national de développement, priorités pour lesquelles l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) préconisent l'application d'une approche axée sur les droits de l'homme. Ils vont également dans le sens des débats qui se sont tenus dans le cadre de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des exigences des Ministères de l'éducation, de la santé et de la participation économique et sociale, qui ont tous amorcé un processus de réforme institutionnelle. On promouvra les initiatives conjointement avec le Secrétariat national de la planification et du développement dans le but de renforcer une approche de la programmation au niveau local axée sur les droits de l'homme ainsi que des évaluations des politiques qui contribueront au suivi du Plan national de développement. L'expérience acquise sera communiquée aux autres pays dans la région.

Éléments du programme

9. Les éléments du programme seront maintenus, à l'exception de l'observatoire participatif, lequel sera éliminé, conformément aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours. Les objectifs et les activités en lien avec l'observatoire participatif ont déjà été incorporés dans les autres éléments de 2007 à titre de stratégie intersectorielle.

10. Les stratégies infranationales seront mises en œuvre dans le cadre de programmes nationaux visant une meilleure concertation entre les niveaux local et national. Le programme sous-régional PROINCLUSION renforcera l'action locale, la dimension interculturelle, la coopération en zone frontalière et la coordination et l'échange entre bureaux régionaux et sous-régionaux.

11. Au titre de la composante consacrée à l'éducation interculturelle pour tous, l'UNICEF appuiera l'accès universel à l'éducation de base pour les enfants et les adolescents. Cet élément favorisera également la prise en compte d'une approche interculturelle, ce qui contribuera à renforcer l'éducation interculturelle bilingue, le développement du jeune enfant et la participation de la population adolescente. Le Ministère de l'éducation recevra un soutien au rôle de premier plan qu'il joue dans la mise en œuvre du Plan décennal d'éducation, et l'UNICEF mettra en place, avec

le Ministère de l'éducation, un plan initial visant à intégrer un volet « vie pratique » aux projets de réforme de l'éducation. La mobilisation sociale des parties prenantes fera également l'objet d'un soutien. Cet élément prévoit trois axes d'intervention : éducation interculturelle de base, développement du jeune enfant et protection des enfants.

12. Cet élément devrait produire en 2009 un certain nombre de résultats : un accès élargi à une éducation initiale et de base de qualité (au moins 10 années de scolarité) pour 10 % des enfants et des adolescents des deux sexes, conformément aux objectifs énoncés dans le Plan décennal d'éducation; l'accès à une éducation et à un matériel pédagogique de qualité en langues autochtones pour 34 000 enfants dans 1 200 écoles bilingues; et la création d'au moins 50 conseils et comités de protection des droits qui seront chargés de se pencher sur les violations des droits et la promotion des droits des enfants à l'école.

13. Par l'élément « réforme institutionnelle et investissement social en faveur des enfants », l'UNICEF continuera de renforcer le processus de réforme institutionnelle et de soutenir l'existence d'un cadre juridique favorable à la protection des enfants et des adolescents dans une perspective interculturelle. Le programme prévoira une assistance technique et des activités de plaidoyer en faveur de l'investissement social et du suivi des droits des enfants et des adolescents à l'échelle de la société; il favorisera également la promotion du consensus social au sujet du Programme national en faveur des enfants et des adolescents. Cet élément se traduira par les axes d'intervention suivants : réforme institutionnelle, protection des enfants et investissement social.

14. Ce programme devrait avoir pour résultat la création de conseils locaux des droits dans 70 % des cantons du pays et de comités chargés de la protection de ces droits dans 35 % des cantons nationaux. Actuellement, 130 des 219 cantons sont dotés de conseils locaux, et il existe 30 comités de protection des droits pour l'ensemble du pays. Par cet élément, l'UNICEF œuvrera à maintenir le taux d'augmentation de l'investissement social de 8 % enregistré l'an dernier. Des efforts seront consacrés à créer au sein de ces conseils des sièges réservés aux adolescents et à accorder à ceux-ci un rôle dans la prise de décisions au niveau national. Il s'agira notamment de mettre en place un mécanisme centralisé de suivi du budget social dans les institutions publiques aux niveaux national et local. De plus, il sera créé un système de protection nationale, qui fonctionnera aux niveaux national et local dans au moins 30 % des cantons du pays et qui sera chargé des violations graves des droits des enfants (travail des enfants, exploitation sexuelle, maltraitance, traitement cruel et exclusion due à la migration).

15. L'élément « santé et nutrition » a pour but d'assurer aux enfants des deux sexes et aux mères l'accès universel aux services de santé de base. Par cet élément, l'UNICEF prévoira une assistance technique tendant à renforcer les moyens du Ministère de la santé au chapitre des soins de santé primaires et de la santé familiale et publique, et participera à des initiatives conjointes de sensibilisation et de mobilisation du citoyen par l'entremise de l'observatoire des droits des enfants et des adolescents et des comités locaux. Il continuera de prêter son concours aux programmes d'élimination de la transmission verticale du VIH/sida au moyen de la mobilisation sociale et en suscitant, conjointement avec l'ONUSIDA, une prise de conscience chez les femmes. Cet élément s'articulera autour des trois axes

d'intervention suivants : santé et développement des enfants, santé de la mère et de l'enfant, et santé et protection spéciale.

16. Cet élément devrait produire des résultats en faveur des garçons et des filles : une réduction de 10 % du taux de mortalité chez les nouveau-nés, taux qui était de 9 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2001; une réduction de 10 % du taux de malnutrition et d'anémie chroniques, qui était de 18 % en 2006; et une réduction de 30 % du taux de transmission verticale du VIH/sida. Quelque 20 % des nouveau-nés seront inscrits au programme, grâce à la pratique d'enregistrement rapide des naissances instituée par le réseau des services de santé.

17. Les principaux partenaires gouvernementaux de ce programme de courte durée demeureront les ministères des secteurs sociaux, l'Institut national de l'enfance et de la famille, le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence, le Conseil national des femmes, le Conseil de développement des nationalités et des peuples de l'Équateur, ainsi que les municipalités et les préfectures. Les partenaires au sein de la société civile seront des observatoires de citoyens, des organisations sociales de peuples autochtones et d'Afro-Équatoriens, des organisations non gouvernementales de promotion des droits de l'homme, des organisations communautaires consacrées aux enfants et aux adolescents et des entreprises du secteur privé. Conformément aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours, il sera fait appel à de nouveaux partenaires stratégiques, notamment le Secrétariat national de la planification et du développement (qui a un rôle stratégique au sein du Gouvernement et qui coordonne la coopération internationale conjointement avec l'Agence équatorienne de coopération internationale), le Conseil national de développement afro-équatorien et le Secrétariat national des migrations, ainsi que des organisations universitaires et des universités, dont le rôle prend de l'importance dans le contexte du renforcement des stratégies d'assistance technique. De même, on renforcera les partenariats avec les autres organismes des Nations Unies, notamment par des activités communes avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, en faveur du suivi des politiques budgétaires et du budget social. De plus, le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui prévoit des volets thématiques consacrés aux migrations et à l'interculturalité, sera mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes du système des Nations Unies. On renforcera également les relations avec les autres organismes de coopération technique et bilatérale des pays donateurs, tels que le Danemark, la Finlande et l'Espagne.

Suivi, évaluation et gestion du programme

18. Les communications seront harmonisées plus étroitement avec le volet « relations extérieures » du programme grâce à l'achèvement d'un plan de travail que le bureau a déjà examiné, approuvé et financé intégralement. De même, le premier programme sous-régional PROINCLUSION sera harmonisé avec les éléments du programme de pays. On renforcera les mécanismes de suivi, et l'évaluation des activités au titre du programme mettra l'accent sur la nouvelle période de cinq ans, de façon à contribuer à améliorer la planification de ces activités.